

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de reclassement administratif du produit adjuvant **BASE ADJUVANT M***

<i>de la société</i>	ACTION PIN
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n°2018-3968</i>

L'autorisation de mise sur le marché (n°2000149) du produit adjuvant désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit BASE ADJUVANT M devient second nom commercial du produit HELIOSOL.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	BASE ADJUVANT M
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	ACTION PIN ZI de Cazalieu, CS 60030, 40260 CASTETS, France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	665 g/L - Alcools terpeniques
Numéro d'intrant	2000149
Numéro d'AMM	2000149
Fonction	Adjuvant
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n°2000149.
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	12 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n°2000149.

A Maisons-Alfort le,

21 DEC. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)